



CHANTEMELLE, LE 3 OCTOBRE 2021

BUREAU ELECTORAL DU LUXEMBOURG

CONCERNE : ELECTIONS INTERNES AU MR LUX – APPEL À CANDIDATURES

Madame, Monsieur, Chers amis,

Du 18 novembre au 21 novembre 2021, le Mouvement Réformateur organise ses élections internes où chaque membre à l'occasion de choisir démocratiquement ses nouveaux présidents. Cette élection générale concerne, au niveau national, la présidence des seniors réformateurs et au niveau provincial, la présidence de la fédération provinciale, les présidences des associations d'arrondissement et les présidences des associations locales.

En tant que membre du MR vous pouvez poser votre candidature à l'une des présidences de notre structure provinciale (fédération provinciale, association d'arrondissement, association locale). Pour que votre candidature soit recevable, vous devez satisfaire aux conditions d'éligibilité reprises ci-dessous et introduire votre candidature au plus tard le jeudi 14 octobre 2021 à minuit auprès de Monsieur Georges Gondon, président du bureau électoral de la province de Luxembourg, par courrier, rue du Sart Macré 14, B-6742 Chantemelle ou par mail à l'adresse georges.gondon@gmail.com.

Votre candidature devra être accompagnée d'un texte de présentation d'une demi-page A4 et d'une photographie digitalisée. Cette présentation sera jointe aux convocations transmises aux membres en ordre de cotisation 2021 (*) en date du 01/11/2021 à minuit.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

A la présidence de la fédération provinciale de Luxembourg

- Etre membre de l'assemblée générale provinciale
- Etre membre effectif du comité provincial ou recevoir le soutien écrit d'au moins deux associations locales
- Et, être membre en ordre d'affiliation au MR en 2019, 2020 et 2021 (avant le 14 octobre 2021 à minuit pour 2021) (*)

A la présidence d'une association d'arrondissement (Arlon, Bastogne, Marche, Neufchâteau, Virton)

- Etre membre de l'assemblée générale de l'association d'arrondissement
- Etre membre effectif du comité provincial ou recevoir le soutien écrit d'au moins deux associations locales
- Et, être membre en ordre d'affiliation au MR en 2019, 2020 et 2021 (avant le 14 octobre 2021 à minuit pour 2021) (*)

A la présidence d'une association locale

- Etre membre de l'association locale et satisfaire aux conditions d'éligibilité de l'association locale.
- Et, être membre en ordre d'affiliation en 2021 (avant le 14 octobre 2021 à minuit) (*)

N.B. Le soutien écrit d'une association locale doit être signé par son président et son secrétaire. Ces documents doivent être joints au dépôt de la candidature.

(*) Seules les dates des inscriptions actées dans fichier national des membres servent de moment de référence.

GEORGES GONDON

Président du Bureau électoral de la province de Luxembourg